

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2016

CONVOCAATION DU 20 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Présents : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mr TROCHON, Mme GUESNON, Adjoints ; Mme LEMATTE, Mme LOISEL-LE PALLEC, Mr BEZIERS, Mme LEMESLE, Mr EVE, Mme DRUGEON, Mme ROGER, Mr DOUASBIN, Mr ANNE

Absents : Mr THEAULT, Mr MARQUES de FIGUEIREDO, Mme THOMAS-BALART,

Secrétaire : Mme LOISEL-LE PALLEC

MAITRISE ŒUVRE POUR LE CRÉATION, RÉHABILITATION DES RÉSEAUX ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE – DEL 16-0702

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat des offres de prix pour la maîtrise d'œuvre concernant la création, la réhabilitation des réseaux assainissement et eau potable. Après analyse, le Conseil Municipal :

- retient IDEE TECH (Rennes)
- autorise Mr le Maire à signer l'acte d'engagement pour un montant de 11 500.00€ HT.

FABRICATION ET LIVRAISON DES REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LA CANTINE SCOLAIRE ET L'ALSH – DEL 16-0703

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat des offres de prix pour la fourniture de repas scolaire et à l'ALSH. Après analyse, le Conseil Municipal :

- Retient COMPASS GROUP - SCOLAREST
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de restauration.

La convention prendra effet le 1^{er} septembre 2016 pour une période de un an et pourra être reconduite de façon expresse dans la limite de deux fois. (la durée totale du marché ne pouvant excéder 3 ans)

Le prix du repas est fixé à 2.44 € HT pour la cantine et l'ALSH.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EAU POTABLE 2015 – COMMUNE LA HAYE PESNEL – DEL 16-0704

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Syndicat départemental de l'eau de la Manche, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de LA HAYE-PESNEL. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EAU POTABLE 2015 – S.I.A.E.P région de La Haye Pesnel – DEL 16-0705

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un projet de rapport, réalisé avec l'aide des services du SIAEP, nous a été transmis.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP de la région de La Haye-Pesnel. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

MAITRISE D'ŒUVRE AMÉNAGEMENT D'UN SANITAIRE PUBLIC ET TRANSFORMATION D' UN MAGASIN, RUE DE LA GENDARMERIE – DEL 16-0711

Dans le cadre de l'aménagement d'un sanitaire public et de la transformation d'un magasin, rue de la Gendarmerie, il est nécessaire d'avoir recours à un bureau d'architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre. Après analyse des dossiers, le Conseil Municipal :

- décide de retenir Mr ANQUETIL Mathias, architecte à Granville (Architecture MouVeMenT).

- autorise Mr le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 10 950.00€ HT.

CONVENTION POUR ATTRIBUTION SUBVENTION A L'ASSOCIATION CULTURE EN PAYS HAYLAND – DEL 16-0706

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de La Haye-Pesnel et l'association Culture en Pays Hayland de La Haye-pesnel. Dans cette convention, la commune s'engage à soutenir financièrement Culture en Pays Hayland dans ses actions.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Culture en Pays Hayland.

TARIFS GITE BOIS MARIE PINOT -DEL 16-0707

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de location du gîte du Bois Marie Pinot – Hocquigny - à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Gîte pour 6 personnes (tarifs/semaine – tout compris) :

- Haute saison : 518.00€
- Moyenne saison : 380.00€
- Basse saison : 335.00€
- Week-end (2 jours): 170.00€
- Forfait ménage : 60.00€

Dans le cadre de la convention signée avec Manche Tourisme qui enregistre la réservation, une commission à hauteur de 13% de ces tarifs sera déduite du montant versé à la commune.

En cas de dégradation, la remise en état des lieux sera facturée aux locataires.

DEVIS REMPLACEMENT CUVE A FUEL

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le remplacement de la cuve à fuel au Centre Culturel. Montant du devis : 11 241.00€ HT

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE TRAVAUX

Mr Trochon présente le compte rendu de la commission de travaux :

Fibre optique : Un projet d'implantation de la fibre optique sur la commune de LA HAYE PESNEL a été présenté. Les travaux seront pris en charge par Manche Numérique.

Matériel : achats d'un tracteur, d'un chargeur, d'une balayeuse désherbeuse et un désherbeur mécanique. Les montants ont été prévus au budget primitif. Pour certains de ces matériels, des dossiers de subventions seront montés.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION LOGEMENT

Mme Guesnon fait part des propositions de la commission pour les logements suivants : 107 Rue de la Libération (F4) et 7 Rue St Exupéry (F3).

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE - DEL 16-0708

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 3-4,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique 1ère classe, en raison d'un besoin pour le service voirie et espaces verts,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint technique 1ère classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité de procéder à la création du poste suivant : Adjoint Technique 1ère classe à temps complet, à compter du 1^{er} Septembre 2016.

FORMATION PREMIERS SECOURS DES PERSONNELS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Les personnels scolaires et périscolaires suivront une formation aux premiers secours (Formation PSC1) les 29 et 30 août prochains.

TARIFS ALSH - A compter du 1^{er} Août 2016 - DEL 16-0709

Monsieur le Maire est autorisé à signer la délibération sur les nouveaux tarifs de l'ALSH suivant le quotient familial des parents.

CAMPS 135 € pour les enfants domiciliés à La Haye-Pesnel
150 € pour les enfants hors commune

ACCUEIL ADOS

TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
2.00 €/jour	3.00 €/jour
7.00 €/semaine	9.00 €/semaine
Sortie	5.00€
Soirée avec repas	3.00 €
Atelier manuel	2.00 €

	Montant du QF	Adhérents M.S.A		1 ^{er} Enfant	2 ^{ème} Enfant	Sorties
A	QF ≤ 600 €	Journée	Avec repas	4,00 €	2,00€	2€
		1/2 journée	Avec repas	3,50 €	1,75€	
		1/2 journée	Sans repas	1,80 €	0,90€	
B	601€ < QF < 1100€	Journée	Avec repas	5,50 €	2,75€	3€
		1/2 journée	Avec repas	4,30 €	2,15€	
		1/2 journée	Sans repas	3,00 €	1,50€	
C	1101 € ≤ QF ≤ 150€	Journée	Avec repas	11,50 €		6€
		1/2 journée	Avec repas	8,50 €		
		1/2 journée	Sans repas	6,00 €		
D	1 151€ ≤ QF ≤ 1 499€	Journée	Avec repas	13,00 €		7€
		1/2 journée	Avec repas	9,50 €		
		1/2 journée	Sans repas	7,00 €		
E	QF ≥ 1500€	Journée	Avec repas	16,50 €		8€
		1/2 journée	Avec repas	11,00 €		
		1/2 journée	Sans repas	7,50 €		

Montant du QF	Adhérents C.A.F		1 ^{er} Enfant	2 ^{ème} Enfant	Sorties
QF ≤ 475€	Journée	Avec repas	4,00 €	2,00€	2€
	1/2 journée	Avec repas	3,50 €	1,75€	
476€ < QF < 595€	1/2 journée	Sans repas	1,80 €	0,90€	3€
	Journée	Avec repas	5,50 €	2,75€	
	1/2 journée	Avec repas	4,30 €	2,15€	
596€ ≤ QF < 745€	1/2 journée	Sans repas	3,00 €	1,50€	4€
	Journée	Avec repas	7,50 €		
	1/2 journée	Avec repas	5,40 €		
746€ ≤ QF ≤ 932€	1/2 journée	Sans repas	4,00 €		5€
	Journée	Avec repas	9,00 €		
	1/2 journée	Avec repas	6,75 €		
933€ ≤ QF ≤ 1 150€	1/2 journée	Sans repas	5,00 €		6€
	Journée	Avec repas	11,50 €		
	1/2 journée	Avec repas	8,50 €		
1 151€ ≤ QF ≤ 1 499€	1/2 journée	Sans repas	6,00 €		7€
	Journée	Avec repas	13,00 €		
	1/2 journée	Avec repas	9,50 €		
QF ≥ 1500€	1/2 journée	Sans repas	7,00 €		8€
	Journée	Avec repas	16,50 €		
	1/2 journée	Avec repas	11,00 €		
	1/2 journée	Sans repas	7,50 €		

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE CATHERINE DIOR- DEL 16-0710

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'école Catherine Dior pour les classes de CM2 afin d'assister à la finale nationale du jeu « Les petits champions de la lecture » à Paris. Montant de la subvention : 673.25€.

ANNULATION CONCESSION COLUMBARIUM

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'annulation de concession de columbarium. Le Conseil Municipal donne son accord pour que les cendres soient réparties au jardin du souvenir.

Pour extrait conforme.